

20100705_DL_01

OBJET :

Création d'un poste de
Chef de projet « réseaux
et infrastructures de
télécommunication »

Date de convocation :
29 juin 2010

Date de séance :
5 juillet 2010

Date d'affichage :
9 juillet 2010

Membres en exercice : 33

Membres présents : 17

Membres votants : 19

Quorum non nécessaire
Suite réunion 29.06.2010

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
1 vote contre
1 abstention

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 5 juillet à 18h15 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Christian BOQUET, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Francis LEC, Marion LEPRESLE, Patrice LETALLE, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Catherine QUIGNON, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Catherine QUIGNON

Afin de renforcer les moyens dont dispose le syndicat mixte Somme Numérique pour gérer la compétence « Aménagement numérique du territoire » qui lui a été transférée par ses membres, il est apparu nécessaire de créer un poste de chef de projet « réseaux et infrastructures de télécommunication », sous l'autorité du Directeur, assurant notamment les fonctions suivantes :

- **Assurer** l'ingénierie du réseau Philéas.Net et le suivi technique des marchés publics y afférant
- **Constituer** des dossiers d'ingénierie technique d'extension du réseau
- **Etablir** le chiffrage de ces extensions
- **Assurer** les missions de maîtrise d'ouvrage technique de ces extensions
- **Coordonner** les équipes de fournisseurs titulaires des marchés publics de Somme Numérique
- **Mettre à jour** le référentiel du réseau en liaison avec le chargé d'information géographique.
- **Répondre** aux attentes et aux consignes de la direction et des élus de Somme Numérique.

Considérant qu'il y a lieu de compléter à cet effet le tableau des emplois permanents de Somme Numérique,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;
- Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de la Somme en date du 21 Juin 2010

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le tableau des emplois permanents de Somme Numérique est modifié par la création d'un poste de **Chef de projet « réseaux et infrastructures de télécommunication »** lequel, compte tenu de sa spécificité, pourra être pourvu, en cas de recherche infructueuse dans un cadre d'emplois, par un agent contractuel.

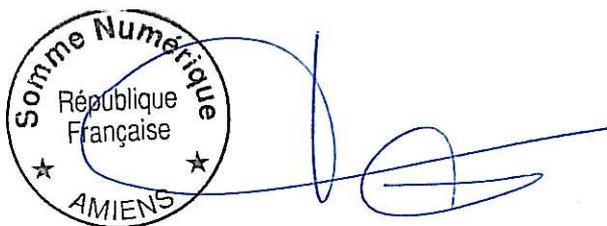
ARTICLE 2 – Les crédits relatifs au financement de ce poste seront inscrits au budget annexe de Somme Numérique à compter de l'exercice 2011.

ARTICLE 3 – En fonction des compétences requises, ce poste relèvera de la catégorie A.

ARTICLE 4 – En cas de recours à un contractuel, la rémunération de l'agent n'excédera pas l'indice majoré 557 du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux.

ARTICLE 5 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2010



Le Président